Ostrum
ASSET MANAGEMENT

LOI ENERGIE CLIMAT

OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS

Pour l'exercice clôturant au 31/12/2024

Juin 2025

OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS, Fonds Commun de Placement de droit français (ci-après, le "FCP" ou le « Fonds ») est agréé par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF). La société de gestion du fonds est Natixis Investment Managers International.

Ostrum Asset Management est délégataire de la gestion financière.

Un affilié de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS 3
1.1. Nos objectifs quantitatifs à horizon 2030 3
1.2. Notre méthodologie 3
1.3. Quantification des résultats à l'aide d'indicateur 4
1.4. Indice de référence E.U. 5
1.5. Rôle et usage de notre évaluation dans la stratégie d'investissement 5
1.6. Notre stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement à l'Accord de Paris 5
1.7. Les campagnes d'engagement 6
1.8. Nos actions de suivi des résultats et des changements intervenus 6
1.9. Notre évaluation 6
2-INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ 9
2.1 Respect de la convention sur la diversité biologique 9
2.2 Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité 9
2.3 Appui sur un indicateur biodiversité 9
3 INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES 11
3.1 Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG 11
3.2 Evaluation des risques ESG chez Ostrum AM 11
3.3 Plan d'action visant à réduire l'exposition du mandat aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance 12
3.4 Impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance 12
3.5 DÉMARCHE D'AMÉLIORATION ET MESURES CORRECTIVES 13
4. ABÉCÉDAIRE 14

Ce document liste les informations attendues pour les mandats dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 de la Loi Energie Climat.

1. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS

1.1. Nos objectifs quantitatifs à horizon 2030

Ostrum AM s'engage sur les problématiques de développement durable et de financement responsable depuis plus de 35 ans[1]. Elle peut ainsi éclairer et accompagner ses clients, influencer les émetteurs et contribuer aux réflexions de la place financière. L'ambition d'Ostrum AM en matière de gestion responsable conduit naturellement à impliquer un nombre croissant de collaborateurs, ayant des niveaux de responsabilités et des activités différentes, dans la mise en œuvre de cette même ambition.

Le fonds OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS (« Le fonds ») est classifié Article 8 dans le cadre de la réglementation européenne SFDR et est labellisé ISR (Investissement Socialement Responsable).

Au 31 décembre 2024, le fonds n'a pas d'engagement d'alignement de température conforme à l'Accord de Paris. Cependant le fonds a pour objectif de maintenir une intensité carbone inférieure à celle de l'univers d'investissement initial.

1.2. Notre méthodologie

Ostrum AM s'appuie sur l'expertise de Trucost S&P[2] (https://www.spglobal.com/esg/trucost) pour estimer les trajectoires d'émissions de carbone d'un émetteur. Trucost fournit une estimation des trajectoires d'émissions de carbone de chaque émetteur au cours des six dernières années et comprend une projection pour les six années à venir. L'impact climatique de l'entreprise est ensuite évalué en fonction de l'alignement de sa trajectoire sur différents scénarios de réchauffement climatique. Pour ce faire, Trucost s'appuie sur deux approches reconnues par la Science Based Targets Initiative (SBTI).

En voici les principaux aspects :

- **L'approche SDA** qui s'applique aux secteurs homogènes et à forte intensité de carbone pour lesquels l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) produit une trajectoire de décarbonation. Il s'agit des 8 secteurs suivants : production d'électricité, production de charbon, production de pétrole, production de gaz naturel, acier et aluminium, ciment, automobiles et compagnies aériennes. Pour ces émetteurs, la production passée est celle déclarée et la production future est estimée en fonction des prévisions de l'entreprise. La trajectoire de l'intensité obtenue est comparée à celle calculée par l'AIE pour le secteur en question. Ensuite, une échelle est appliquée en fonction de la part de

[1] À travers les opérations capitalistiques qui ont conduit à la création d'Ostrum AM le 1er octobre 2018

[2] Le calcul de l'empreinte carbone des OPC a été préparé conformément à la Loi sur Transition Energétique. Etant donné le caractère encore émergent de cette mesure, la société de gestion fait ses meilleurs efforts pour produire une information précise à partir de sources qu'elle juge fiables. La société de gestion se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, la méthodologie présentée, notamment pour tenir compte des améliorations des techniques de mesure ou des travaux de place.
Le Client reconnaît que pour les besoins des calculs décrits précédemment, Ostrum AM s'appuie sur des données de fournisseurs tiers notamment sur les données S&P Trucost :

- Certaines données peuvent ne pas être disponibles, être partielles ou être issues d'estimations de la part de ces fournisseurs de données ;
- Par ailleurs, les fournisseurs peuvent, de manière unilatérale, procéder à un changement de méthodologie pour le calcul d'intensité carbone.

l'entreprise dans la production totale du secteur. Trucost calcule ensuite les différences entre les émissions de l'entreprise et celles données par l'AIE pour différentes trajectoires (1,75°C, 2°C et 2,7°C).

- **L'approche GEVA** s'applique à tous les secteurs non-SDA. Il s'agit d'entreprises dont les activités sont peu émettrices ou hétérogènes. Ces entreprises n'ont donc pas de trajectoire de décarbonation identifiée. Ainsi, cette approche repose sur l'idée que les entreprises doivent réaliser des réductions d'émissions de carbone cohérentes avec le taux requis pour l'économie globale. En d'autres termes, la trajectoire de transition d'une entreprise représente sa contribution aux émissions mondiales totales et à l'intensité des émissions. Elle est donc mesurée en termes d'émissions de GES par unité de marge brute ajustée en fonction de l'inflation. Trucost calcule donc l'alignement des entreprises sur le scénario du GIEC AR5 (1,5°C, 2°C, 3°C, 4°C et 5°C) dont les intensités sont exprimées en tCO_2/Mn$ avant mise à l'échelle basée sur la valeur ajoutée (Marge brute ajustée pour l'inflation).

Une fois que la meilleure approche a été identifiée et appliquée à un émetteur, Trucost calcule les écarts entre les émissions de l'entreprise et celles requises par le scénario choisi sur les 12 années de la trajectoire. L'écart qui en résulte peut-être positif ou négatif. S'il est positif, alors l'entreprise n'est pas en ligne avec le scénario choisi. Au contraire, si cet écart est négatif, l'entreprise est alignée sur celui-ci. En conclusion, l'entreprise est d'autant plus considérée comme alignée sur le scénario climatique que l'écart d'émissions négatif est le plus faible en valeur absolue. Une fois ces données récoltées, nous sommes en mesure d'évaluer la température d'un portefeuille en calculant la moyenne des écarts des constituants avec un scénario donné pondérée, par leur quantité au sein du portefeuille et rapportée à leur valeur d'entreprise. Cette approche repose sur l'hypothèse sous-jacente selon laquelle détenir 1 % de la valeur d'une entreprise revient à détenir 1 % des émissions et 1 % d'écart. Ainsi, le portefeuille sera considéré comme aligné avec le premier scénario contre lequel son écart est négatif.

Grâce à cette méthodologie, nous avons la capacité de mesurer l'alignement climatique des portefeuilles que nous gérons, ainsi que l'alignement climatique global d'Ostrum AM.

1.3. Quantification des résultats à l'aide d'indicateur

Le fonds utilise l'intensité carbone de la part crédit du portefeuille comme indicateur climatique. Cet indicateur est présenté ci-dessous à titre indicatif.

Extrait du reporting mensuel (Factsheet) au 31/12/2024 :

Reporting extra-financier - Intensité carbone [1] Crédit au 31/12/2024

INTENSITÉ CARBONE [1] DE LA PART CRÉDIT DU PORTEFEUILLE ET DE SON INDICE : INTENSITÉ CARBONE, EXPRIMÉE EN TONNES DE CO_2 / MILLIONS DE DOLLARS DE CHIFFRE D'AFFAIRES. MESURE RECOMMANDÉE PAR LA TCFD [2]

Intensité carbone moyenne (scopes 1 & 2) [3]

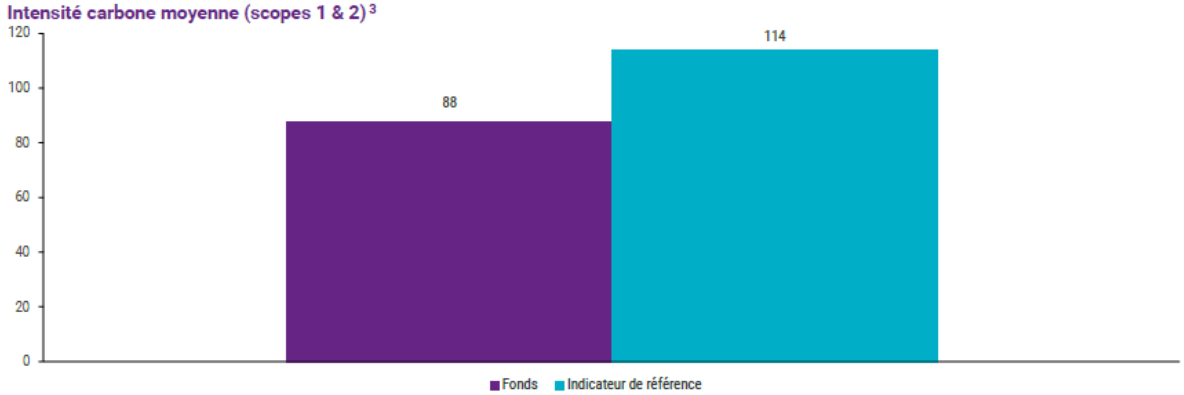

Taux de couverture (Fonds / Indicateur de référence) : 97 % / 93 %
Le taux de couverture indique le poids des actifs pour lesquels l'intensité carbone est disponible. Ce taux de couverture est exprimé en % de l'actif de la poche.
Indicateur de référence : 50% BLOOMBERG EURO HY 1-3 YR BB TOTAL RETURN EUR, 50% BLOOMBERG EUROAGG CORPORATE 1-3 YEAR TR INDEX VALUE UNHEDGED EUR

Source : OSTRUM AM

Ainsi, au 31 décembre 2024, l'ensemble cumulé de nos portefeuilles était aligné sur un scénario 2 degrés (scope 1 et 2).

1.4. Indice de référence E.U.

Le fonds ne suit pas d'indices PAB/CTB (Indice aligné avec l'Accord de Paris et Indice de Transition Climatique).

1.5. Rôle et usage de notre évaluation dans la stratégie d'investissement

Le fonds doit obtenir une intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement initial. Ces calculs sont réalisés sur les actifs éligibles au sens du label ISR. Cet indicateur climatique fait l'objet d'un suivi régulier.

1.6. Notre stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement à l'Accord de Paris

Ostrum Asset Management s'est dotée de politiques sectorielles et d'exclusion exigeantes qui permettent d'exclure des portefeuilles des entreprises présentant des risques climatiques importants. En effet, Ostrum Asset Management refuse de soutenir des secteurs ou des émetteurs qui ne respectent pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il en va de la crédibilité de notre approche et de notre responsabilité vis à vis de nos clients. Nous avons donc défini des politiques d'exclusion permettant de définir un premier périmètre de notre univers d'investissements.

Ostrum Asset Management réalisera une sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières et gazières non conventionnelles et/ou controversées (activités amont dites Upstream).

- **Arrêt des achats dès 2022 sur un seuil de production relatif au non conventionnel et au controversé**

À compter de 2022, Ostrum Asset Management n'a plus réalisé de nouveaux investissements dans des sociétés dont plus de 10 % de la production en volume concerne ces activités[3]. Cette politique s'étend aux entreprises impliquées dans toute la chaîne de valeur de la production (exploration, développement, exploitation – soit toute la chaîne amont dite Upstream, et de facto une partie significative de la chaîne aval dite Downstream puisque des majors pétrolières intègrent les deux). Les contraintes d'investissement sont appliquées depuis juillet 2022.

- **Politique de vote et d'engagement à la fois sur le non conventionnel / controversé et sur le conventionnel**

Ostrum Asset Management entend faire de la sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles et/ou controversées, un axe d'engagement prioritaire avec les entreprises dans lesquelles elle est investie en actions ou obligations, tant au niveau du dialogue que de la politique de vote. Par ailleurs, Ostrum Asset Management engage un dialogue actif avec l'ensemble des émetteurs du secteur sur l'adéquation de leur stratégie avec les recommandations de l'Agence Internationale de l'Énergie visant à satisfaire à l'Accord de Paris, et articule cette politique d'engagement avec une politique de vote cohérente avec cette approche.

- **Politique évolutive dans le temps**

La politique Ostrum Asset Management sera évolutive dans le temps, et donc révisable, de manière à permettre un accompagnement des entreprises vers la transition tout en maintenant un degré d'exigence élevé. Un durcissement des seuils, des critères retenus ainsi qu'un élargissement de la chaîne de valeur concernée, pourrait se faire de manière progressive, en tenant compte également des résultats de l'engagement et de la disponibilité des données.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la politique présente ici : https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapport-article-29-lec,-risques-de-durabilit%C3%A9-et-tcfd

- Par ailleurs, Ostrum AM a mis en place depuis 2018 une politique sectorielle sur le charbon ambitieuse. Par ses choix de gestion et ses engagements Ostrum Asset Management contribue à réduire la part de cette forme d'énergie fossile dans le mix énergétique mondial et réaffirme sa démarche de gérant responsable Nous accompagnons également

[3] Seuil applicable dès lors que les entreprises visées produisent 10 millions de barils par an. En vue d'une sortie complète en 2030

nos clients dans la mise en place de leur politique climat, tant par des mesures adaptées que par des propositions de gestion leur permettant de démontrer leurs engagements. Ainsi, Ostrum Asset Management exclut les entreprises qui développent de nouvelles capacités charbon, ainsi que celles qui n'ont pas défini dès 2021 de plan de sortie du charbon conforme à l'Accord de Paris. Ostrum AM exclut également les entreprises dépassant les seuils suivants en 2024 :

- 10 % de chiffre d'affaires issu de la production d'énergie générée par le charbon ou provenant de la production de charbon ;
- 10 M de tonnes de production annuelle de charbon thermique ;
- 5 GW de capacité installée ;
- 10 % de la production d'énergie générée par le charbon.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la politique présente ici : https://www.ostrum.com/sites/default/files/1-ostrum-mediatheque/politiques-reglementaires/politiques_sectorielles/charbon/Exclusion-Charbon-Web-FR.pdf

1.7. Les campagnes d'engagement

Nous engageons le dialogue, selon les principes de notre Politique charbon avec une dizaine d'émetteurs : plusieurs ont déjà été exclus à l'issue du processus.

Nous menons également un engagement selon les principes de notre Politique Pétrole et Gaz avec une petite dizaine d'émetteurs.

Nous avons réalisé une trame d'engagement climat en cohérence avec Climate Action 100+ qui s'articule autour de 4 points :

- Alignement avec un scénario 1,5°C : objectifs à court, moyen et long terme ;
- Compensation des émissions de GES ;
- Gouvernance interne de la stratégie climatique ;
- Intégration de la taxonomie de l'Union européenne pour les activités durables.

1.8. Nos actions de suivi des résultats et des changements intervenus

En 2024, Ostrum a poursuivi ses engagements sur le climat avec les entreprises dans lesquelles elle investit. Elle continue par ailleurs à apporter activement sa contribution auprès des instances de place pour l'amélioration des pratiques ESG.

1.9. Notre évaluation

Les données proviennent de fournisseurs de données tels que Trucost, MSCI, Vigeo, Sustainalytics et SDG Index et sont intégrées dans les infocentres de Ostrum AM.

- https://www.spglobal.com/esg/trucost
- https://www.msci.com/
- https://www.moodys.com/
- https://www.sustainalytics.com/
- https://www.sdgindex.org/

La limite concernant les données est liée à la mise à jour des données pour les fournisseurs qui peut ne pas refléter des évènements intervenus post mise à jour et pouvant conduire à un changement dans la donnée. Les données sont mises à jour à minima une fois par an.

Pour produire une analyse ESG (incluant les thèmes climat et biodiversité) intégrée pertinente, les équipes d'Ostrum AM s'appuient sur des données, tant qualitatives que quantitatives, sélectionnées collectivement pour leur pertinence, leur couverture et leur complémentarité. Ces différentes sources, ainsi que les échanges directs et réguliers avec le management des sociétés, sont disponibles pour les équipes de gestion d'Ostrum AM.

Tableau récapitulatif des principales sources de données externes :

LISTE DES FOURNISSEURS DE DONNÉES		
Prestataires de base de données	**Périmètre**	**Description**
Trucost S&P	1. Corporate carbon 2. Corporate 2DA 3.Corporate Obligation verte/sociale/*Sustainable*	• Entreprise Value / MarketCap • Données CO_2 équivalent des Corporates et des Souverains • Alignement scenarii de réchauffement climatique (1.5°C, 2°C...) • Émissions projetées • Évaluation du caractère vert/social/*sustainable* d'une obligation émise par un Corporate et enrichissement du *flag* par un certain nombre de données sur le *green bonds* et son émetteur • Informations sur les émetteurs charbon • Risques physiques et de transition
GREaT	Corporate Indicateurs ESG	• Notation GREaT pour les émetteurs Corporates
MSCI	Indicateurs ESG	• Indicateurs utilisés dans la méthodologie GREaT • PAI • ODD sur les Corporates • Taxonomie • Analyses ESG qualitatives des émetteurs
Sustainalytics	Corporate ESG Exclusion *Worst Offenders*	• Indicateurs ESG pour les Corporates • Analyses ESG qualitatives des émetteurs • Alerte sur les émetteurs présentant une controverse au regard de notre politique d'exclusion des *Worst Offenders*
ISS OEKOM	Vote Indicateurs ESG	• Mise à disposition de la plateforme de vote (plateforme permettant la transmission des votes aux teneurs de compte) • Analyse des valeurs dites « *non core* » : détermination du sens des votes, en fonction du périmètre et en application de la politique de vote qui lui sont communiquées • Exercice du vote sur les valeurs dites « *non core* » (hors marchés bloquants) • Transmission au teneur de compte des votes « *core* » et « *non core* » • Analyse des Corporates au regard de notre politique d'exclusion sur les armes controversées
Bloomberg	Flag Green Bonds	• Information sur le caractère GSS d'une obligation
Iceberg DataLab	Empreinte Biodiversité	• Indicateurs Biodiversité pour les Corporates
Carbon4	Alignement climatique	• Corporates et Souverains

Au-delà des fournisseurs de données que nous avons sélectionnés, nous utilisons régulièrement les données collectées par des organismes qui travaillent spécifiquement sur le climat ou la biodiversité.

BASES DE DONNÉES EXTERNES SPÉCIFIQUES POUR LES ASPECTS CLIMATIQUES ET BIODIVERSITÉ		
Prestataires de base de données	Périmètre	Description
Sustainable Development Goals (SDG)	Souverain ESG	• Score global SDG + 17 SDG • Indicateurs bruts pour les Souverains + SSA ESG DH pour le Label ISR
CDP	Corporate carbon	• Émissions carbones déclarées par les entreprises • Base de données Climat / Biodiversité pour alimenter la BDD interne
Urgewald	Corporate	• Liste d'entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon (GCEL), du pétrole et du gaz (GOGEL)
Climate Action 100+	Corporate Carbon	• Indicateurs ESG pour suivre les avancées des entreprises les plus émettrices de gaz dans leurs engagements climatiques
Science Based Target Initiative (SBTI)	Corporate 2DA	• Base de données d'entreprises qui ont formulé un objectif climatique validé par la science
Carbon Tracker	Corporate Carbon	• Indicateurs ESG sur les effets du réchauffement climatique sur les marchés financiers • Indicateurs ESG sur l'alignement climatique des émetteurs impliqués dans les secteurs du pétrole et du gaz et de l'électricité et des services publics

Bases de données externes spécifiques pour les aspects climatiques et biodiversité		
Prestataires de base de données	**Périmètre**	**Description**
Sustainable Development Goals (SDG)	Souverain ESG	• Score global SDG + 17 SDG ; • Indicateurs bruts pour les souverains + SSA ESG DH pour le Label ISR.
CDP	Corporate carbon	• Émissions carbones déclarées par les entreprises ; • Base de données Climat / Biodiversité pour alimenter la BDD interne.
Urgewald	Corporate	• Liste d'entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon (GCEL), du pétrole et du gaz (GOGEL).
Climate Action 100+	Corporate Carbon	• Indicateurs ESG pour suivre les avancées des entreprises les plus émettrices de gaz dans leurs engagements climatiques.
Science Based Target Initiative (SBTI)	Corporate 2DA	• Base de données d'entreprises qui ont formulé un objectif climatique validé par la science.
Carbon Tracker	Corporate Carbon	• Indicateurs ESG sur les effets du réchauffement climatique sur les marchés financiers ; • Indicateurs ESG sur l'alignement climatique des émetteurs impliqués dans les secteurs du pétrole et du gaz et de l'électricité et des services publics.

2-INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

2.1 Respect de la convention sur la diversité biologique

Depuis 2021, Ostrum AM développe une démarche sur la biodiversité visant à mettre en place les mesures nécessaires pour respecter, à horizon 2030, les 3 objectifs principaux figurant dans la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 :

- La conservation de la diversité biologique,
- L'utilisation durable de ces éléments
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Par ailleurs, nous procédons lors de l'évaluation des émetteurs à une analyse de notre contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

A l'horizon 2030, nous nous engageons donc à :

- ⇨ **Renforcer notre expertise relative à l'identification et la surveillance des éléments constitutifs de la biodiversité importants pour sa conservation et son utilisation durable telles que requises par la Convention. Cette démarche s'applique à notre évaluation des émetteurs ;**
- ⇨ **Mesurer et suivre notre empreinte biodiversité ;**
- ⇨ **Renforcer notre investissement dans des obligations durables liées aux enjeux de la biodiversité en fonction du marché ;**
- ⇨ **Poursuivre notre exclusion des émetteurs les plus néfastes aux écosystèmes ;**
- ⇨ **Renforcer notre engagement avec les émetteurs sur les secteurs les plus dépendants et les plus impactants.**

2.2 Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

À date, le portefeuille n'est pas en mesure de fournir une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité. Néanmoins, l'impact sur la biodiversité, et de manière plus générale, les facteurs extra-financiers sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est à dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur.

2.3 Appui sur un indicateur biodiversité

À date, Ostrum Asset Management calcule uniquement son impact sur la biodiversité pour l'ensemble cumulé de ses portefeuilles. Pour ce faire, nous avons choisi de nous appuyer sur Iceberg DataLab[4] (IDL) pour l'empreinte biodiversité. Son évaluation est donnée selon la mesure MSA par km². L'abondance moyenne d'espèces (Mean Species Abundance, ou MSA) mesure l'abondance moyenne des espèces indigènes dans un espace délimité par rapport aux écosystèmes de référence non perturbés.

[4] https://icebergdatalab.com/

Concrètement, l'empreinte biodiversité d'Ostrum AM est estimée à environ -0.11 MSA.km²/m€ investi au 31 décembre 2024. Cela signifie que pour chaque million d'euro investi, 0,12km² de terres passent d'un état intact à un état perturbé. À ce stade, le calcul prend en compte les scopes 1, 2 et 3. Ainsi, il y a un risque de double comptage au niveau d'un portefeuille.

Chaque année, Ostrum AM calcule son empreinte biodiversité. Pour 2024, vous pouvez retrouver les calculs sur le lien suivant : https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapport-article-29-lec,-risques-de-durabilit%C3%A9-et-tcfd-

3 INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

3.1 Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Ostrum AM réalise des analyses de risques ESG sur l'ensemble des entreprises investies, afin d'identifier les risques susceptibles d'avoir un impact matériel. L'approche, fondée sur la double matérialité des risques, permet non seulement de se concentrer sur les risques à court terme, plus visibles, car impactant dès aujourd'hui ses investissements, mais également de viser à anticiper les risques à moyen et long terme, parfois plus compliqués à envisager.

L'identification des risques et opportunités ESG et climatiques se fait au niveau :

- Des secteurs, avec des analyses sectorielles et des indicateurs/scores ;
- Des émetteurs, avec des analyses qualitatives et de controverse et des indicateurs/scores ;
- Des portefeuilles, avec des analyses de portefeuilles et indicateurs associés.

En plus des différents outils, indicateurs et alertes des fournisseurs de données, l'identification des risques et opportunités est propre aux différentes classes d'actifs. Elle passe, notamment, par des analyses qualitatives.

Toutes ces actions combinées nous permettent d'identifier un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, avérée ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les différents risques liés à la prise en compte des critères ESG identifiés par Ostrum Asset Management (risques de transition, risques physiques aigus et chroniques, risques de controverses, risques liés au changement climatique et risques liés à la biodiversité) sont repris dans le Rapport d'Investissement Responsable d'Ostrum AM disponible ici : https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapport-article-29-lec,-risques-de-durabilit%C3%A9-et-tcfd-

3.2 Evaluation des risques ESG chez Ostrum AM

Les risques ESG, ainsi que les opportunités, sont pris en compte dans l'évaluation des secteurs industriels, ainsi que des sociétés dans le cadre de notre analyse de la qualité et des risques.

Ces risques sont pris en compte à travers plusieurs axes : nos politiques sectorielles et d'exclusion ; la politique de gestion des controverses (Worst Offenders) ; l'intégration des critères ESG ; les éléments ESG sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est-à-dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur ; la politique d'engagement globale qui s'applique à l'ensemble des gestions d'Ostrum AM
Par ailleurs, la Direction des Risques participe aux différents comités relatifs aux sujets ESG.
La revue des listes d'exclusions est réalisée sur base périodique par plusieurs Comités (par exemple : Comité Sectoriel, Comité Worst Offenders, Comité Pétrole et Gaz Comité Charbon) et donne lieu à une mise à jour des listes d'exclusions.

3.3 Plan d'action visant à réduire l'exposition du mandat aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance

La gestion de l'exposition du mandat aux risques ESG passe par :

- **Le suivi des indicateurs extra-financiers**
- **Les politiques sectorielles et d'exclusion**
- **La politique d'engagement**

Des contrôles pré-trade bloquants sont mis en œuvre pour les listes réglementaires, les exclusions normatives (Worst Offenders, armes controversées), les exclusions sectorielles (charbon, tabac). Des contrôles post-trade sont également mis en place pour les émetteurs interdits, à l'exclusion du pétrole et gaz, pour lesquels le stock est autorisé jusqu'en 2030.

Le monitoring et le traitement des éventuels dépassements suit le même processus d'alertes et d'escalade que les autres contraintes d'investissements réglementaires et contractuelles.

Par ailleurs, Ostrum AM entend réduire l'exposition de ses portefeuilles aux risques ESG via sa politique d'engagement. Ainsi, en 2024, 153 engagements et 112 réunions et contacts ont été conduits auprès de 97 sociétés différentes sur des sujets financiers et extra-financiers. Vous pouvez retrouver le détail de ses engagements dans son rapport : https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#vote-et-engagement

3.4 Impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance

Les différents risques et opportunités climatiques identifiés dans les investissements d'Ostrum AM peuvent impacter ses activités. Tous les risques identifiés plus haut peuvent devenir matériels pour l'activité d'Ostrum AM.

Par exemple le montant à verser en cas de condamnation (amendes, mais aussi réparation pour dommages et intérêts) peut fragiliser la robustesse financière d'une entreprise, et donc augmenter le risque de crédit. La qualité de remboursement de l'emprunteur peut être réduite, ce qui peut entraîner la baisse de la valeur de son titre, et donc un impact négatif sur la performance.

Les risques climatiques peuvent aussi être à l'origine de la perturbation de certains secteurs d'activité. Si les entreprises ne parviennent pas à s'adapter aux nouvelles tendances, leurs profils deviendront moins attirants pour les investisseurs, car moins rentables. Il est donc essentiel qu'Ostrum AM les identifie pour éviter de subir des pertes. L'inverse (côté opportunité) est tout aussi important.

Par conséquent, Ostrum AM s'attache à surveiller les risques réglementaires, juridiques, réputationnels, opérationnels ou liés aux changements de marché, des entreprises investies ou dans lesquelles les gérants souhaitent investir, car ces risques entraîneraient une perte financière directe pour Ostrum AM et ses clients.

Si Ostrum AM cherche à minimiser les défauts potentiels de ses investissements, elle est aussi très attentive aux opportunités. Les entreprises qui réussissent à créer de nouveaux business/offre bas carbone (énergie renouvelables, consommation propre…) créent de facto de nouveaux revenus.

Ostrum AM utilise l'analyse de la matérialité des éléments ESG pour évaluer les risques sectoriels et/ou spécifiques et leur probabilité d'occurrence. Cette analyse nous permet d'identifier les tendances à long terme susceptibles de perturber certains secteurs d'activité. Ajouter la recherche des éléments matériels ESG à l'analyse financière traditionnelle lui permet d'améliorer sa vision des risques de durabilité et la qualité des émetteurs à plus long terme.

Ostrum AM est convaincue que son devoir en tant que gestionnaire d'actifs est de prendre des décisions éclairées et d'utiliser toutes les informations disponibles, y compris des éléments ESG.

Par ailleurs, la réputation d'Ostrum AM peut aussi être entachée, en tant qu'investisseur, lorsque des controverses surviennent sur un titre ou si elle investit dans une entreprise avec de mauvaises pratiques ESG (financement de charbon, armes…).

Les ONGs sont d'ailleurs très attentives au financement des gestionnaires d'actifs

3.5 DÉMARCHE D'AMÉLIORATION ET MESURES CORRECTIVES

Afin de renforcer ses engagements sur le climat, Ostrum AM a débuté fin 2024 une analyse de ses portefeuilles pour initier une démarche d'alignement climatique avec une date cible de mise en œuvre en 2025. Pour se faire, elle a décidé de se référer au cadre méthodologique NZIF (Net Zéro Investment Framework) de l'IIGCC[5] - l'un des trois cadres méthodologiques plébiscités par la « Net Zero Asset Management initiative » (NZAMi) - et a développé une méthodologie de scoring quantitatif propriétaire lui permettant de catégoriser les émetteurs corporates dans l'une des cinq catégories de l'échelle de maturité climatique définies par le NZIF (catégories allant des sociétés qui ne sont pas transparentes en matière de transition climatique à celles qui sont déjà net zéro).

[5] Institutional Investors group on Climate Change _ https://www.iigcc.org/

4. ABÉCÉDAIRE

Abréviations et acronymes utilisés dans ce rapport :

AIE	Agence Internationale de l'Energie
AMF	Autorité des Marchés Financiers
CTB	Climate Transition Benchmark (Indice de Transition Climatique)
ESG	(Facteurs) Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance
GES	Gaz à Effet de Serre
GEVA	Gestion Environnementale et Valorisation des Actifs
GIEC AR5	5e rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IDL	Iceberg DataLab (fournisseur de données biodiversité)
ISR (SRI)	Investissement Socialement Responsable
LEC	Loi Energie Climat
MSA	Mean Species Abundance (Abondance Moyenne des Espèces)
MSCI	Fournisseur de données extra-financières
PAB	Paris Aligned Benchmark (Indice aligné avec l'Accord de Paris)
PAI	Principal Adverse Impact (Principales Incidences Négatives)
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SBTi	Science Based Targets initiative (initiative Science Based Targets)
SDA	Sectoral Decarbonization Approach
SDG	Sustainable Development Goal (Objectifs de Développement Durable)
SFDR	Sustainable Finance Disclosure Regulation (Réglementation de publication d'information en matière de durabilité)
Sustainalytics	Fournisseur de données extra-financières
Trucost	Fournisseur de données extra-financières
Vigeo	Fournisseur de données extra-financières

Vous pouvez également consulter l'abécédaire de l'ISR Ostrum sur notre site internet : https://www.ostrum.com/fr/abecedaire-de-lisr

MENTIONS LÉGALES

OSTRUM ASSET MANAGEMENT

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 50 938 997 € – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Men- dès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com

Ce document est destiné aux clients d'Ostrum Asset Management. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management.

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie.

Nos politiques sectorielles et d'exclusion sont disponibles sur le site d'Ostrum Asset Management : https://www.ostrum.com/fr/nos-politiques-sectorielles

Ostrum Asset Management
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 – Société anonyme – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com

Ostrum ASSET MANAGEMENT

Un affilié de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS